

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4422

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu

objet : Réalisation d'une aire de stationnement provisoire - Convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle communale

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Rapporteur : Monsieur Flaconnèche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4422**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Chassieu

objet : **Réalisation d'une aire de stationnement provisoire - Convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle communale**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ville de Chassieu a acquis, en août 2007, une parcelle cadastrée sous le n° 185 BS, le long de la rue de la République en limite de l'opération d'aménagement de la place Franklin Roosevelt et de la rue de la République en cours de réalisation.

Cette parcelle fait partie d'un site prévu pour la réalisation ultérieure d'un programme immobilier.

Actuellement elle est utilisée à fin de stationnement sauvage. C'est pourquoi il est paru opportun, dans l'attente de la réalisation de ce projet immobilier, d'aménager cet espace pour créer un parc public de stationnement offrant un minimum de confort aux usagers et en adéquation avec les nouveaux espaces publics limitrophes.

Afin que la Communauté urbaine puisse exercer la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement provisoire (réalisation et gestion du parc de stationnement public), il est nécessaire qu'elle dispose, par convention, de la mise à disposition temporaire du terrain communal.

Il est donc proposé d'autoriser monsieur le président à signer, avec la commune de Chassieu, la convention de mise à disposition temporaire du terrain communal.

Le conseil municipal de Chassieu doit délibérer de son côté pour autoriser monsieur le maire à signer cette convention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer avec la commune de Chassieu une convention de mise à disposition temporaire du terrain cadastré sous le n° 185 BS.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,